

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4/10/2022

**LE DÉPARTEMENT DU VAR RÉALISE DES TRAVAUX**

**DÉGAGEMENTS D'EMPRISES ET  
CRÉATION DE RÉSEAUX**

**AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE  
DE LA MER - RD 559**

**COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES**



## À NOTER

► Coût de l'opération :  
**1,9 M € TTC** dont

40% financés par  
le Département du Var et  
60% financés par  
la Métropole MTPM

► Réalisation :  
Entreprise Eurovia

## CONTACTS

► Lilia CACCIA  
Tél. 07 86 46 55 29  
► Roxane BEAUVAIS  
Tél. 06 10 74 23 13  
► Emilie DE LA BOUVRIE  
Tél. 06 20 14 56 36

[presse@var.fr](mailto:presse@var.fr)

Attachées de presse  
Direction de la communication  
Département du Var

## TRANCHE 2 : Carrefour Augias / Avenue Bucarin

**Les travaux de la phase 1 de la seconde section (du giratoire de la SNSM jusqu'au carrefour Bucarin) ont démarré le 19 septembre 2022 pour une durée de 6 mois. Ils concernent principalement la préparation de la phase 2.**

La RD 559 est classée dans le réseau structurant de la voirie départementale. Elle est l'un des deux axes qui relient la commune de Six-Fours-les-Plages à l'autoroute A50. La RD 559 compte sur ce tronçon un trafic très important de l'ordre de **35 000 véhicules/jour**, avec un trafic des poids lourds d'environ 2 %.

Le centre-ville de Six-Fours-les-Plages est relié à la côte par l'Avenue de la mer (RD559). La commune s'est principalement développée le long de cet axe et le long du rivage entre Sanary-sur-Mer (à l'Ouest) et l'île des Embiez (au Sud).

Le projet global d'aménagement de l'avenue de la mer concerne la section comprise entre le carrefour giratoire Major Robinson (au niveau de la cave coopérative) et le carrefour giratoire du traité de l'Élysée « Konrad Adenauer – Charles De Gaulle » (au niveau de la Plage de Bonnegrâce).

Cet aménagement, d'environ 2 km, consiste en l'élargissement de la plateforme et l'aménagement de ses abords pour permettre la création d'une zone de promenade constituée d'une voie verte d'un côté de l'avenue, d'un trottoir de l'autre, d'espaces verts et d'organiser le parking. Il va également homogénéiser les largeurs de chaussée, transformer certains carrefours existants en giratoires et sécuriser les traversées piétonnes.

Cette opération est découpée en sections fonctionnelles qui vont se succéder en démarrant du bord de mer et en remontant vers le centre ville.

La première section de l'aménagement (du giratoire *du traité de l'Élysée Konrad Adenauer – Charles De Gaulle* jusqu'au giratoire *de la SNSM* au niveau d'Augias) a été réalisée en 2017.

Soucieux d'éviter les nuisances subies par les riverains et compte-tenu de l'organisation pour l'effacement des réseaux aériens sur cette section, le Département du Var a décidé de scinder les travaux en **deux phases distinctes** :

**phase 1 : dégagement d'emprises et création des réseaux**  
**phase 2 : travaux de voiries, préparation des espaces verts**

#### **Les travaux consistent principalement à :**

- ▶ dégager les emprises acquises
- ▶ créer, renouveler et enfouir les réseaux
- ▶ mettre en giratoire provisoire le carrefour Mas d'Ixelles

À l'issue de la phase 1, prévue vers le printemps 2023, l'enfouissement des réseaux aériens sera réalisé par les concessionnaires ERDF et TÉLÉCOM.

### Les travaux de la phase 1 (2022-2023) vont permettre :

- ▶ de dégager les emprises acquises pour créer l'aménagement définitif,
- ▶ de rétablir les clôtures et accès des commerces et riverains,
- ▶ de réaliser les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées (lutte contre les inondations du secteur),
- ▶ de préparer l'enfouissement des réseaux aériens (éclairage public, transport d'électricité, télécommunication),
- ▶ d'aménager le carrefour à feux du Mas d'Ixelles en giratoire provisoire à 3 branches.

Les travaux seront toujours exécutés sous circulation.

La RD559 faisant partie du réseau structurant du département du Var, la circulation doit y être maintenue à double sens en continu. Des alternats ponctuels, à feux tricolores et manuels pourront pour autant y être autorisés pour la réalisation de phases spécifiques. **Ces alternats ne seront pas autorisés sur les plages horaires de 7 h à 9 h et de 16 h à 19 h.**

Toutes les dispositions seront prises pour apporter une moindre gêne à la circulation des usagers qu'il s'agisse des riverains, du transit ainsi que de l'accès et de l'approvisionnement des commerces.

Le marché prévoit la protection de la zone des travaux par un balisage lourd de type GBA béton.

### Les objectifs de l'aménagement (phases 1 et 2) sont les suivants :

- ▶ améliorer la sécurité routière en réduisant la vitesse, tout en maintenant la capacité de trafic automobile ;
- ▶ sécuriser les déplacements des cycles entre le centre-ville de Six-Fours-les-Plages et le bord de mer ;
- ▶ améliorer la sécurité et le confort des piétons de part et d'autre des voies de circulation ;
- ▶ améliorer les conditions d'accès des riverains (particuliers, commerces et équipements publics) ;
- ▶ assurer la présence de places de stationnement dans les zones proches des commerces.

Le projet comprend également le renforcement du réseau hydraulique, conformément au Schéma directeur d'assainissement pluvial de la ville de Six-Fours-les-Plages ainsi que le renforcement du réseau de refoulement des eaux usées en partenariat avec la Métropole MTPM.

En accord avec le gestionnaire du réseau, les points d'arrêts des transports en commun seront localement déplacés en fonction des phases de travaux.

▶ Pour plus d'informations sur les conditions de circulation sur le réseau routier départemental, vous pouvez consulter le site du département : [www.var.fr/routes/info-route](http://www.var.fr/routes/info-route)